

**Université du Québec à Montréal  
Département de science politique  
Session Automne 2020**

**POL8212-20  
QUESTIONS POLITIQUES QUÉBÉCOISES ET CANADIENNES :  
ACTEURS, INSTITUTIONS, SOCIÉTÉS  
Mardi 14 h à 17 h**

**Professeur : Alain-G. Gagnon**

**Local : A-3455**

**Téléphone : 514-987-3000, poste 4544**

**Disponibilités : jeudi de 9h30 à 12h00**

**Sur rendez-vous, ou par Skype ou Zoom (à déterminer selon l'évolution de la crise sanitaire)**

**[www.creqc.uqam.ca](http://www.creqc.uqam.ca)**

---

**Descriptif du séminaire**

**POL8212 Questions politiques québécoises et canadiennes : synthèse et prospective**

Ce séminaire passe en revue les principales approches mobilisées en études politiques québécoises et canadiennes. Au cœur des échanges, nous traiterons des approches inspirées par l'économie politique, la sociologie historique, le féminisme, la sociologie électorale de même que l'histoire politique et la sociologie politique. Parmi les principaux thèmes étudiés, mentionnons le fédéralisme, le nationalisme, les enjeux identitaires et culturels et le pouvoir au sein des sociétés plurinationales. À ces thèmes se greffent des thèmes majeurs dont la construction nationale, les rapports centre-périphérie, l'évolution des politiques culturelles, linguistiques et sociales de même que le redéploiement des forces économiques et politiques.

Ce séminaire – qu'il soit offert en cours présentiel ou à distance – sera l'endroit idéal en vue de discuter et tester vos projets de mémoire ou même d'imaginer le cadre d'analyse de votre projet doctoral.

**Évaluation**

**Travail de session (60 %).** Le travail de session ne peut dépasser vingt-cinq pages dactylographiées à double interligne et doit être remis au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Les sujets traités doivent avoir été approuvés par le professeur avant la 5<sup>e</sup> semaine du séminaire. Dans le cadre de ces travaux, il est possible de poursuivre plus avant un questionnement soulevé dans le cadre du séminaire ou d'y aller d'un projet plus spécifique et dont l'objet principal doit porter directement sur l'un des thèmes traités dans le séminaire.

**Participation aux échanges (20 %).** Les étudiant.e.s seront appelé.e.s à faire ressortir les points saillants des lectures et à soulever des questions de fond permettant d'enrichir les échanges.

**Examen maison (20 %).** Une feuille d'examen sera remise en salle ou transmise par courriel aux étudiante.e.s lors du dernier séminaire. Les étudiant.e.s auront 48 heures pour compléter l'examen.

## Livres recommandés:

\* Le rapport Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodements raisonnables, *Fonder l'avenir. Le temps de la réconciliation* : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf>

\* Québécois : Notre façon d'être Canadiens : Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes : <https://www.sqrc.gouv.qc.ca/documents/relations-canadiennes/politique-affirmation.pdf>

\* Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin, dir. *La politique québécoise et canadienne : acteurs, institutions, sociétés*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, collection *Politeia*, 2017.

Pour les travaux de la Chaire de recherche en études québécoises et canadiennes, consulter le site : [www.creqc.uqam.ca](http://www.creqc.uqam.ca)

---

## Questions politiques québécoises et canadiennes

### 1. Présentation du cours et des objectifs à atteindre (08/09)

### 2. Approches conceptuelles : la démarche comparative (15/09)

- 1) Linda Cardinal et Martin Papillon, « Le Québec et l'analyse comparée des petites nations » dans A.-G. Gagnon, dir., *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste*, 2014, p. 67-86.
- 2) Michael Keating, « Rethinking Territorial Autonomy » dans A.-G. Gagnon et Michael Keating, dir., *Political Autonomy and Divided Societies*, Londres, Palgrave Macmillan, 2012, p. 13-31.
- 3) Peter Graefe, « L'État canadien » dans A.-G. Gagnon, dir., *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste*, 2017, p. 133-151.
- 4) Robert Vipond, « Introduction : The Comparative Turn in Canadian Political Science » dans L. White, R. Simeon, R. Vipond, J. Wallner, dir., *The Comparative Turn in Canadian Political Science*, 2008, p. 3-16. <https://www.ubcpres.ca/asset/9301/1/9780774814270.pdf>

### 3. La politique identitaire (22/09)

- 1) Dimitrios Karmis, « Pluralisme et identité(s) nationale(s) » dans *Québec : État et Société*, 2<sup>e</sup> tome, 2003, p. 85-116.
- 2) Nira Yuval-Davis, « Power, Intersectionality and the Politics of Belonging », Working Paper no 75, Aalborg, Institut for Kultur og Globale Studier, 2011, 16 pages.
- 3) Jean-Charles St-Louis, « Les débats sur l'identité et la citoyenneté au Québec » dans A.-G. Gagnon et D. Sanschagrin, dir., *La politique québécoise et canadienne*, 2<sup>e</sup> édition, 2017, p. 87-108.
- 4) Daniel Weinstock, « Les identités sont-elles dangereuses pour la démocratie » dans J. Maclure et A.-G. Gagnon, dir., *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, 2001, p. 227-50.

### 4. Les frontières et les récits de la citoyenneté (29/09)

- 1) Daniel Weinstock, « L'éducation à la citoyenneté dans les sociétés multiculturelles », dans Alain Dieckhoff, dir., *La constellation des appartenances*, 2004, p. 153-177.

- 2) Jane Jenson, « Des frontières aux lisières de la citoyenneté ». Dans *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, sous la dir. de Jane Jenson, Bérengère Marques Pereira, et Éric Remacle, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 23-30.
- 3) Danielle Juteau, « Les ambiguïtés de la citoyenneté au Québec » Conférence Desjardins, Université McGill, 23 novembre 2000.
- 4) Linda Cardinal et Marie-Joie Brady « Citoyenneté et fédéralisme au Canada : une relations difficile » dans Alain-G. Gagnon, dir., *Le fédéralisme canadien contemporain*, 2006, p. 435-60.

## **5. Le fédéralisme (06/10)**

- 1) James Tully « Le fédéralisme à voies multiples et la Charte » dans Gagnon, dir. Québec : État et Société, tome 1, 1994, p. 125-149.
- 2) Guy Laforest, « Fondements, complexité et ampleur du déficit fédératif au Canada » dans *Exilé dans son pays*, 2014, p. 127-166.
- 3) Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino. *De la nation à la multination : les rapports Québec-Canada*, p. 77-119.
- 4) Martin Papillon, « Is the Secret to Have a Good Dentist? Canadian Contribution to the Study of Federalism in Divided Societies » *The Comparative Turn in Canadian Political Science*, 2008, p. 123-139.

## **6. Penser le fédéralisme multinational et le droit de décider au Canada (13/10)**

- 1) Raffaele Iacovino et Jan Erk, « The Constitutional Foundations of Multinational Federalism » dans Seymour et Gagnon, dir., *Multinational Federalism: Problems and Prospects*, 2012, pp. 205-230.
- 2) Michael Burgess, « Multinational Federalism in Multinational Federations » dans Seymour et Gagnon, dir., *Multinational Federalism: Problems and Prospects*, 2012, pp. 23-44.
- 3) Le droit de décider: nouveau paradigme (Jaume Lopez) consulter : From the Right to Self-Determination to the Right to Decide, UNESCOCAT, 2011.
- 4) Québécois, notre façon d'être Canadiens: Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes, 2017, p. 93-126.

## **7. Diversité et constitutionnalisme (20/10)**

- 1) Guy Laforest, « Se placer dans les souliers des autres partenaires », dans *Sortir de l'impasse*, p. 55-84.
- 2) James Tully, « Liberté et dévoilement dans les sociétés plurinationales », *Globe*, vol. 2, no 2, 1999, p. 13-36.
- 3) Alain Noël, « Ideology, Identity, Majoritarianism: On the Politics of Federalism » in Grace Skogstad et al. ed. *The Global Promise of Federalism*, 2013, p. 166-187.
- 4) Stephen Tierney, « Giving with one hand: Scottish Devolution Within a Unitary State » dans *Constitutional Design for Divided Societies*, 2008, p. 438-460.

## **SEMAINE DE RELÂCHE : 26 - 30 octobre**

## **8. Démocratie, pouvoir, contestation et politiques publiques (03/11)**

- 1) William Genieys et Patrick Hassenteufel, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites: dans *Gouvernement et action publique*, no 2, 2012, pp. 89-115.
- 2) Donald Savoie, « Le pouvoir au sommet : la domination de l'exécutif, » dans A.-G. Gagnon et D. Sanschagrin, dir., *La politique québécoise et canadienne*, 2<sup>e</sup> édition, 2017 p. 179-196

- 3) Neil Bradford, « Innovation by Commission: Policy Paradigms and the Canadian Political System » dans Bickerton & Gagnon, dir., *Canadian Politics*, 3<sup>e</sup> édition, 1999, p. 541-564.
- 4) Sean Mills, « Québécoises debouttes! », dans *Contester l'empire. Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal (1963-1972)*, Montréal, Hurtubise, 2011, p. 141-64.

### **9. Acteurs émergents : de la gouvernance urbaine au gouvernement des villes (10/11)**

- 1) Luc Turgeon, « Les villes dans le système intergouvernemental canadien » dans Gagnon, *Le fédéralisme canadien contemporain*, 2008, pp. 403-427.
- 2) Bernard Jouve, Alain Gagnon, « Métropoles, diversité culturelle et changement politique » dans *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, 2006, pp. 13-40.
- 3) Kristin Good, « Municipal Political Parties: An Answer to Urbanization or an Affront to Traditions of Local Democracy » dans Gagnon et Tanguay, *Canadian Parties in Transition*, 2017, pp. 432-464.
- 4) Jean-Marc Fontan, Pierre Hamel, Richard Morin, *Villes et conflits : action collective, justice sociale et enjeux environnementaux*, 2012, chapitre 1.
- 5)

### **10. La Charte canadienne des droits et libertés de la personne (17/11)**

- 1) Donald Smiley, « A Dangerous Deed: The Constitution Act, 1982 », dans *And No One Cheered*, p. 75-95.
- 2) Samuel LaSelva, *The Moral Foundations of Canadian Federalism*, chap. 5: « Nation-Saving or Nation-Destroying: The Impact of the Charter of Rights », 1996, p. 81-98.
- 3) José Woehrling, « Les conséquences de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés pour la vie politique et démocratique et l'équilibre du système fédéral » dans Alain-G. Gagnon, dir., *Le fédéralisme canadien contemporain*, 2006, p. 251-285.
- 4) Raymond Bazowski, « Judicial Politics in the Age of the Charter » dans Bickerton & Gagnon, *Canadian Politics*, 6<sup>e</sup> édition, 2014, p. 199-226.

### **11. Multiculturalisme et interculturelisme (24/11)**

- 1) Will Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle*, 2001, p. 23-55.
- 2) Gérard Bouchard « Qu'est-ce que l'interculturalisme? », *Revue de droit de McGill*, vol. 56, no 2, 2011, p. 395-468. <http://www.erudit.org/revue/mlj/2011/v56/n2/1002371ar.pdf>
- 3) Daniel Salée, « Penser l'aménagement de la diversité ethnoculturelle au Québec : mythes, limites et possibles de l'interculturalisme » dans *Politique et Sociétés*, vol. 29, no 1, 2010, p. 145-80.
- 4) Mathieu Bock-Côté, « Le multiculturalisme comme religion politique » dans *Le Débat*, no. 186, sept-oct. 2015, pp. 122-136.

### **12. Les rapports entre l'État et les peuples autochtones au Canada 01/12**

- 1) Daniel Salée, « L'évolution des rapports politiques entre la société québécoise et les peuples autochtones depuis la crise d'Oka » dans Alain Beaulieu et al. *Les Autochtones au Québec : Des premiers contacts au Plan nord*, 2013, p. 323-342.
- 2) Nicolas Houle et Benjamin Pillet, « Les Autochtones et le colonialisme canadien » dans A.-G. Gagnon et D. Sanschagrin, dir., *La politique québécoise et canadienne*, 2<sup>e</sup> édition, 2017, p. 61-85.
- 3) Taiaiake Alfred *Wasase: Indigenous Pathways of Action and Freedom*, chapitre 1 « First Words », 2005, pp. 19-38.
- 4) Martin Papillon et Audrey Lord, « Les traités modernes : vers une nouvelle relation ? » dans Alain Beaulieu, Stéphan Gervais, Martin Papillon, dir., *Les Autochtones au Québec : Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, PUM, 2013, pp. 343-362.

### **13. Défis et enjeux politiques 08/12**

- 1) Michael Keating, « Par-delà la souveraineté. La démocratie plurinationale dans un monde post-souverain », *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, 2001, p. 67-103.
- 2) Charles Blattberg, *Et si nous dansions ? Pour une politique du bien commun au Canada*, chapitre 3, « Trois façons de faire, trois Canadas », 2004, p. 19-56.
- 3) Sujit Choudhry, « Does the World Need more Canada?: The Politics of the Canadian Model in Constitutional Politics and Political Theory” in *Constitutional Design for Divided Societies*, 2008, p. 141-172.
- 4) Alain Dieckhoff, « Le nationalisme québécois dans une perspective comparée » dans A.-G. Gagnon et D. Sanschagrin, dir., *La politique québécoise et canadienne*, 2<sup>e</sup> édition, 2017, p. 331-351.

### **14. Présentations des travaux 15/12 (une séance exploratrice en vue d’une publication potentielle)**

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :  
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348  
calacs @uqam.ca  
[www.trevepourelles.org](http://www.trevepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

IN

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.





## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

# 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.